



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

phosphates

Question écrite n° 77354

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'impérieuse nécessité d'interdire l'utilisation de phosphate dans les produits lessiviels. De plus en plus de collectivités sont confrontées au problème de l'eutrophisation des ressources aquatiques servant à l'alimentation en eau potable. Celle-ci résulte en particulier d'un déséquilibre biologique provoqué par la présence de phosphate en trop grande quantité dans l'eau. En cause principalement les rejets urbains, à savoir en particulier les eaux contenant des lessives phosphatées. D'où l'intérêt que présenterait l'interdiction du phosphate dans les produits lessiviels utilisés pour le lavage des textiles, comme cela se pratique déjà en Suisse depuis près de vingt ans. Il lui demande si, comme cela serait hautement souhaitable, elle compte proposer des mesures en ce sens dans le cadre du projet de loi sur l'eau.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la nécessité d'interdire l'utilisation des phosphates dans les détergents textiles domestiques. Les rejets de phosphore dans l'eau, source d'eutrophisation des eaux côtières, marines et superficielles, ont plusieurs origines : domestique (métabolisme humain et détergents), agricole (engrais et effluents d'élevage), industrielle et naturelle. Les détergents représentent environ 15 % de l'utilisation de phosphore (sous la forme de phosphates). Les phosphates ont été largement utilisés dans la formulation des détergents pour leurs propriétés anti-calcaire et anti-redéposition notamment. En France, les fabricants les ont progressivement remplacés par des zéolithes (argiles) dans les détergents textiles domestiques à partir des années quatre-vingt-dix. Cependant, bien qu'en nette diminution, les phosphates représentaient encore 20 000 tonnes en 2003. C'est pourquoi, afin de réduire les rejets de phosphates d'origine domestique dans le milieu naturel, la ministre de l'écologie et du développement durable a décidé d'interdire par décret les phosphates dans les détergents textiles domestiques à compter du 1er juillet 2007. Ce projet de décret a été transmis, pour avis, au Conseil d'État.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77354

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10088

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8812